



Arrêté N°2024_17 du 29/01/2024

ARRETE MUNICIPAL
De réglementation de la circulation

Le Maire de la commune de Durfort et St Martin de Sossenac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 L 2212-2 alinéa 72 et 75 relatif aux pouvoirs des Maires en matière de circulation,

Vu la demande en date du 12.01.2024 de Monsieur TORNER Frédéric, entrepreneur réalisant des travaux sur l'habitation sise 43 rue Basse, d'utiliser tout ou partie de la rue pour réalisation les travaux liés à la DP03010623A0037 (FEIREISEN/CHARTIER),

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules durant les travaux,

Considérant les précisions apportées par l'entreprise en charge des travaux

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté 2024_13 est annulé. Le présent arrêté est valable du lundi 26.02.2024 au mardi 02.04.2024.

Article 2 :

Le stationnement est strictement interdit sur la 1^{ère} partie de rue (de la bascule à la moitié de rue), en journée (7h-17h30), afin de permettre le passage des engins de chantier, en toute sécurité.

Article 3 :

La circulation de tous les véhicules est interdite, sur toute la rue, en raison de l'installation d'un échafaudage et des travaux d'étanchéité sur la toiture au 43 rue Basse sur la commune de Durfort et Saint-Martin de Sossenac, et ce entre 7h et 17h30, aux jours définis selon besoin de l'entrepreneur.

Article 4 :

Les rues Haute, de la Fontaine, et la montée de la Gleisette seront donc les axes de déviation de la rue Basse. La signalisation réglementaire sera mise en place par Monsieur TORNER, entrepreneur, au regard de la nécessité et de la présence sur les lieux, rue Basse.

Article 5 :

Les contrevenants au présent arrêté seront verbalisés.

Ampliation de cet arrêté est faite à :

- Monsieur le Maire,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie,
- sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

Durfort et Saint-Martin de Sossenac, le 29 janvier 2024

Le Maire,

Robert CONDOMINES

